



Les temps d'activités périscolaires à Plaine-Haute

Année scolaire 2017-2018

Suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la collectivité propose des « Temps d'Activités Périscolaires » (TAP) aux élèves de l'école publique « Les cours du Gouët ».

Pour bénéficier de ce service à partir de la rentrée de septembre 2017, les enfants devront **impérativement être inscrits en mairie.**

Une adhésion annuelle sera facturée aux familles. Le tarif a été fixé à 30€ pour le 1^{er} enfant et 15€ pour le 2^{ème}. Le service sera gratuit à partir du 3^{ème} enfant. Les élèves nés en 2015 bénéficieront également d'un service gratuit.

Les TAP fonctionnent par cycle d'activités. Un cycle d'activités correspond à la période allant de vacances à vacances (*ex : 1^{er} cycle allant de la rentrée scolaire aux vacances de la Toussaint*). Une exception sera faite pour la dernière période allant de mai à juillet. Elle sera scindée en deux car elle a été jugée trop longue (*9 semaines scindées en 4 semaines et 5 semaines*). Deux activités différentes seront dispensées par semaine à chaque groupe d'enfants (une le mardi et une autre le jeudi).

Au début de l'année scolaire et pour l'ensemble de l'année, des groupes d'enfants seront constitués.

L'ensemble du programme d'activités a été présenté le 2 mars 2017 au comité de pilotage « rythmes scolaires ».

Ecole Publique « Les cours du Gouët »

Détails de la semaine scolaire :

Lundi :	8h45/11h45 Enseignement	11h45/12h40 Cantine	12h40/13h15 Récréation	13h15*/16h15 Enseignement
---------	----------------------------	------------------------	---------------------------	------------------------------

Mardi :	8h45/11h45 Enseignement	11h45/12h40 Cantine	12h40/13h15 Récréation	13h15*/14h45 Enseignement	14h45/16h15 TAP
---------	----------------------------	------------------------	---------------------------	------------------------------	--------------------

Mercredi :	8h45/11h45 Enseignement
------------	----------------------------

Jeudi :	8h45/11h45 Enseignement	11h45/12h40 Cantine	12h40/13h15 Récréation	13h15*/14h45 Enseignement	14h45/16h15 TAP
---------	----------------------------	------------------------	---------------------------	------------------------------	--------------------

Vendredi :	8h45/11h45 Enseignement	11h45/12h40 Cantine	12h40/13h15 Récréation	13h15*/16h15 Enseignement
------------	----------------------------	------------------------	---------------------------	------------------------------

** Ouverture du portail et accueil des élèves à 13h05 par les enseignants*

Déroulement des TAP :

Début des TAP à 14h45 :

- Les animateurs prévus pour les élèves de maternelle se rendront directement dans les classes.
- Les animateurs et les enfants scolarisés en classes élémentaires inscrits aux TAP, se rendront sur la cour et rejoindront le point de rassemblement.
- Les enseignants confieront les enfants non-inscrits aux familles.
- Les animateurs effectuent l'appel.
- Chaque groupe part ensuite vers sa salle d'activités.

Fin des TAP à 16h15 :

- Les groupes se rejoindront au point de rassemblement
- Les animateurs confieront les enfants aux familles suivant la même procédure que l'équipe des enseignants.
En effet, les parents viendront chercher les enfants de maternelle dans leurs classes.
Les ATSEM se chargeront de faire un retour de la journée.
Les élémentaires seront confiés aux parents au portail.
La responsable des accueils périscolaires se chargera de vérifier les autorisations de sortie et de faire un retour sur la journée.
- Les enfants inscrits à la garderie se regrouperont pour aller à la garderie.

Les activités

Un programme riche et varié a été élaboré par les animateurs.

Durant l'année scolaire 2017-2018, un accent sera mis sur la citoyenneté, le « vivre ensemble » et le développement de la vie locale.

Quatre pôles d'activités ont été définis :



-Pôle **art et culture** : art plastique, musique, danse et théâtre....

-Pôle **sport** : apprentissage des règles et respect de l'autre.

-Pôle **jeux et détente** : jeux de stratégie et coopération, jeux d'opposition, jeux de piste...

-Pôle **environnement et citoyenneté** : jardinage, préservation de l'environnement, recyclage, découverte de la nature, sensibilisation à la différence et aux handicaps, différentes actions sur la commune.

Chaque mardi et jeudi un intervenant extérieur sera présent : sport avec l'intervention de l'USEP (mardi) et une initiation aux échecs (jeudi).



Questions / réponses :

- **Les temps d'activités périscolaires sont-ils obligatoires ?**

La commune de Plaine-Haute propose aux élèves de l'école publique de participer aux TAP. Les familles ont le choix d'y participer ou non.

- **Comment s'inscrire aux TAP ?**

Pour s'inscrire aux temps d'activités périscolaires, il vous faut remplir une fiche d'inscription avant le 7 juillet 2017 accompagnée de l'attestation d'assurance. L'adhésion annuelle vous sera ensuite facturée.

- **Mon enfant devra t-il être présent toute l'année à toutes les séances des TAP ?**

La commune prévoyant le recrutement d'animateurs en fonction du nombre d'inscriptions, l'enfant inscrit devra être présent à toutes les séances au cours de l'année scolaire.

- **Comment saurai-je qui encadre mon enfant pendant les TAP ?**

Un trombinoscope présentant l'ensemble de l'équipe d'animateurs sera affiché à l'entrée de l'école à chaque début de cycle.

Une fiche individuelle présentant l'animateur et le déroulement de l'activité sera remise à chaque enfant inscrit à chaque début de cycle.

- **Les enfants pourront-ils être récupérés pendant les activités ?**

Sauf cas exceptionnel (*rendez-vous médical par exemple*), les enfants inscrits aux activités ne peuvent être repris par leurs parents avant 16h15.

- **Quelle sera l'organisation du mercredi ?**

La garderie « Le courtil des mômes » sera ouverte de 7h à 8h35.

Un accueil de loisirs avec restauration sera proposé sur Plaine-Haute par la MJC de Quintin. Les enfants inscrits auprès de la MJC de Quintin seront pris en charge par les animateurs dès 11h45 à la sortie de l'école pour se rendre au restaurant scolaire à pied.

- **A quel tarif sera facturée la garderie du mercredi ?**

Le tarif de la garderie du mercredi matin s'élèvera à 1,55€ pour les enfants inscrits.

Les tarifs de l'accueil de loisirs sont fixés par la MJC de Quintin et sont consultables sur le site www.mjcpaysdequintin.fr.



- **Les plus petits pourront-ils faire la sieste ?**

Les enfants de maternelle feront prioritairement la sieste.

- **Qui prévenir en cas d'absence de l'enfant ?**

Le directeur de l'école.

- **Y a-t-il un comité de pilotage « rythmes scolaires » à Plaine-Haute ?**

Oui. Il a été constitué le 20 juin 2013. Il est composé d'élus, de représentants des parents d'élèves, du directeur d'école, d'enseignants et d'agents municipaux. Il s'est réuni 10 fois depuis sa création.

- **Combien coûtent les TAP à la commune ?**

Au cours de l'année scolaire 2015-2016 (*exercice budgétaire terminé*), le coût du service s'est élevé à 194€ par enfant soit un coût total de 34 700€.

La commune a perçu 21€ par enfant en moyenne de la part des familles et 129€ par enfant de l'Etat et de la CAF. Le reste à charge pour la commune s'élève donc à 44€ par enfant soit 7 700€ au total.